

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2023**

L'an 2023, le 9 novembre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Salleboeuf sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses		Christophe VIANDON
Jérémy ECALE	Salleboeuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac		Nathalie MAVIEL
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac		Céline DELIGNY ESTOVERT
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie Madame le maire de Salleboeuf d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Thierry GENETAY en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1	<p><b>Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023</b></p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>
2	<p><b>Délibération portant présentation de divers rapports d'activités</b></p> <p>Le Président indique que les conseillers communautaires ont eu à leur disposition les rapports d'activités 2022 de la Mission Locale, du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Ruisseau du GUÀ, du SEMOCTOM, du Syndicat du Bassin Versant du Pian Pimpine (S.I.E.T.R.A), du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER-E2M), du Pôle Territorial du Cœur Entre Deux Mers (PETR) et du Syndicat d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan (SIAEPA - SIAEPANC).</p> <p>Il indique qu'aucune demande de précision n'a été faite auprès du siège de la Communauté de communes " les Coteaux Bordelais". Le Président précise que les Vice-Présidents et les délégués de la Communauté de communes auprès de ces organismes sont naturellement disponibles pour apporter les informations utiles.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à s'exprimer. Le Conseil communautaire prend acte de la présentation desdits rapports d'activités.</p>

3	<p><b>Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunautaire d'Etude de Travaux de Restauration et d'Aménagement de l'Entre Deux Mers Ouest (SIETRA)</b></p> <p>Le Président invite Dominique Derue, rapporteur à présenter le projet de délibération. Dominique Derue indique que le conseil syndical du SIETRA a modifié les statuts du syndicat afin d'officialiser le changement de domiciliation du siège social. Celui-ci est désormais au 51 chemin du Port de l'Homme à Latresne.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
4	<p><b>Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté de communes et des communes membres pour les travaux « voirie investissement 2024 »</b></p> <p>Le Président invite Alain Bargue, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue fait état d'une délibération devenue traditionnelle permettant de lancer à plusieurs collectivités un marché pour les travaux d'investissement annuel de voirie. Ce marché pourra naturellement intégrer des travaux d'aménagements prévus au schéma vélo. Il rappelle que chaque commune est libre d'adhérer mais qu'en adhérant elle accepte une discipline collective. Chaque membre du groupement doit valider rapidement sa programmation, notamment pour tenir les délais de demande de subventions et de lancement de la consultation. Alain Bargue souligne l'importance du calendrier et de la coordination, surtout si la commune a confié à un tiers la maîtrise d'œuvre. Alain Bargue précise que le Bureau propose qu'il soit le représentant de la Communauté de communes dans les instances de ce groupement.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Christophe Colinet rappelle les délais à respecter pour pouvoir déposer les dossiers de subventions tant auprès Département qu'auprès de l'Etat. Axelle Balguerie souhaite connaître le nom du maître d'œuvre de la Communauté de communes. Alain Bargue indique que 2024 est la dernière année du marché pluriannuel d'ECR. Elle regrette que la commission ne se réunisse pas. Alain Bargue précise que ce n'est pas l'objet de la délibération.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.(abstention A Balguerie)</p>
5	<p><b>Délibération portant actualisation sur les montants 2022 des bonus de territoire (CTG) perçus par les associations</b></p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, rapporteure à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel rappelle que les montants provisoires de subventions 2023 ont été calculés sur la base de ceux de 2022, déduction faite du bonus de territoire directement versé par la CAF aux associations. Elle précise que le bonus de territoire est désormais validé par la CAF. Nathalie Maviel constate qu'il n'y a pas de différence pour les EAJE et la ludothèque mais qu'il y a de légères variations pour l'UFCV (1.11€), les Francas (7 102.16€) et le CAC (4 292.40 €). Nathalie Maviel précise que les rappels de fonds seront ajustés en conséquence.</p> <p>Le Président remercie la rapporteure et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
6	<p><b>Délibération portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024</b></p> <p>Le Président rappelle que l'ensemble des conseillers communautaires mais aussi des conseillers municipaux ont reçu au préalable le rapport d'orientations budgétaires. Le Président présente les orientations budgétaires 2024 de la Communauté de communes en s'appuyant sur un diaporama.</p>

Le Président fait d'abord un focus sur le contexte national préoccupant (flambée des coûts de l'énergie, ralentissement de la croissance, inflation et taux d'intérêt élevés...) et précise que les dispositifs de compensation évoqués par l'Etat restent encore très flous.

Le Président rappelle les évolutions récentes et incessantes de la structuration de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et désormais suppression de la CVAE). Le Président précise que la Communauté de communes reçoit en compensation de ces 2 suppressions une part des recettes de TVA, par essence fluctuantes et sur lesquelles, par définition, la Communauté de communes n'a aucune prise.

Le Président fait ensuite un point sur le niveau d'exécution du budget 2023. Il souligne à nouveau le très bon niveau d'exécution des prévisions budgétaires en fonctionnement.

Il présente les tableaux de répartition des impôts ménages et entreprises par commune.

Le Président présente enfin les orientations du budget 2024 qui en fonctionnement reprendra les grandes lignes du budget 2023.

Il indique que le chapitre 011, 012 et le chapitre 65 connaîtront des évolutions pour prendre en compte la mise en route de la CTG et la structuration des équipes communautaires. Le chapitre 011 et le chapitre 65 devront prendre en compte les évolutions du coût de l'énergie et de la revalorisation salariales prévues par la convention collectives des crèches associatives.

Concernant les recettes de fonctionnement, le Président indique que les dotations de l'Etat devraient être stables et que les aides de la CAF ont évolué avec la prise en compte du bonus de territoire dans le cadre de la CTG.

Les recettes fiscales de plus en plus marginales dans le budget de la Communauté de communes devraient connaître une croissance du simple fait de la revalorisation légale des bases. Les compensations de l'Etat pour la suppression de la TH et de la CVAE évolueront au rythme d'évolution de la consommation. Le Président souligne l'importance de renforcer l'installation des entreprises pour permettre à la collectivité d'augmenter les bases de fiscalité et donc les recettes pour financer les projets au service du territoire.

Concernant les investissements, le Président présente les projets sur les bâtiments communautaires (étape concours pour le pôle éducatif de la Séguinie à Tresses, extension-rénovation du siège de la Communauté de communes ; travaux en mode continu pour la mise aux normes des crèches). Il indique que les travaux sur les chemins du PDIPR seront réalisés fin 2023-début 2024, et qu'une partie du Domaine de la Fraysse devrait pouvoir être classée en Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le Président souligne que la Communauté de communes a pratiquement achevé la remise en état et en sécurité du réseau routier (quelques travaux à venir notamment route de la poste à Pompignac) et que les travaux sur le pont Camarsac-Salleboeuf commenceront dès que l'Etat aura donné son feu vert.

Le Président indique que la Communauté de communes accompagnée des communes de Pompignac et Tresses ont lancé en groupement de commande les travaux 2023 pour la réalisation d'une partie des aménagements leur incombant du schéma vélo.

Dès à présent, la programmation 2024 est en phase programmation. En parallèle plusieurs communes devraient engager des travaux.

Le Président invite Dominique Derue et Christophe Viandon à faire un point d'étape sur la mutualisation.

Dominique Derue rappelle que la commune de Tresses a transféré un agent et que la commune de Bonnetan a transféré les moyens financiers pour un recrutement à temps partiel. Dominique Derue constate que la commune a gagné en précision et en sécurité comptable. Il met en avant le processus mis en place pour valider le « service fait » et constate que la sécurisation des procédures n'a pas dégradé le délai de paiement. Dominique Derue souligne que la direction régionale des finances publiques accompagne le service et le met en exergue auprès d'autres territoires.

Christophe Viandon confirme que le service maintient les délais de paiements alors même que les procédures de validation ont été renforcées et que le nombre d'écritures a nettement augmenté. Il constate que la continuité du service a été plus facilement assurée pour les 3 collectivités lors des congés d'été et lors d'arrêt maladie.

Il félicite les 4 agents très investis dans leurs missions. Il remarque qu'il y a moins d'écritures rejetées.

Dominique Derue souligne qu'il n'y a aucune perte d'autonomie financière dans la prise de décision des communes. Toutes les décisions sont validées par les élus. Le service fait des propositions mais en dernière instance ce sont les élus qui décident. Il constate que la DGFIP est de plus en plus exigeante notamment dans le suivi financier des marchés et que l'accompagnement du service commun apporte une vraie sérénité aux élus.

Dominique Derue évoque la volonté d'aller plus loin pour les membres du service commun, plus particulièrement en le dotant d'une personne compétente en matière de marchés publics.

Laetitia Bonneau note que l'équipe qu'elle anime est très impliquée. Elle se félicite que l'agent venu du privé ait rapidement pris ses marques et devient déjà autonome sur de nombreuses procédures. Elle souligne que l'apprenti

	<p>est fortement engagé. Elle constate que l'agent venant de Tresses apprécie le travail en groupe qui permet des échanges de pratiques et donc de progression. Elle note que le système est bien sécurisé même s'il est toujours en phase de calage.</p> <p>Le Président souligne que les agents peuvent être fiers du travail accompli depuis le lancement. Il met en avant que la continuité de service est un gain énorme. Le Président rappelle que les communes qui souhaitent rejoindre le train lancé peuvent travailler les modalités avec la Communauté de communes.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Isabelle Passicos demande des précisions sur le partenariat possible avec Initiative Gironde. Jeremy Ecale indique que Initiative Gironde porte des prêts d'honneur et précise que le volume pourrait être abondé pour les entreprises du territoire par une implication de la Communauté de communes " les Coteaux Bordelais".</p> <p>Le Conseil communautaire prend acte que le débat d'orientations budgétaires pour 2024 a bien eu lieu sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires communiqué avec la convocation.</p>
7	<p><b>Relevé des décisions de septembre à octobre 2023</b></p> <p>Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil en prend acte.</p>

La séance est levée à 20.00

Christian SOUBIE



Président de la Communauté de communes «  
les Coteaux Bordelais »

Thierry GENETAY

Le secrétaire de séance